L'ARBITRAGE A L'ECOLE DE RUGBY

Dispositifs et mode d'emploi

Documents utiles EDR : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/documents_utiles_edr

Règles du jeu : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/rugby-educatif

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 2
2. L'ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES 3
3. DISPOSITIONS SPECIFIQUES PAR CLASSE D'AGE 4
4. PARTICULARITES DES M6 5
5. PARTICULARITES DES M8 ET M10 6
6. PARTICULARITES DES M12 7
7. PARTICULARITES DES M14 et M15F 8

Version du 28 mai 2026

1. PREAMBULE

L'objectif de ce document est de synthétiser les modalités d'arbitrage des plateaux éducatifs ainsi que de présenter les dispositifs de formation et d'encadrement mis en œuvre pour promouvoir l'arbitrage des jeunes par les jeunes. Y sont aussi résumées les dispositions applicables à chaque catégorie d'âge des Ecoles de Rugby, depuis les M6 jusqu'aux M14/M15F.

A cet effet, il sera fait mention d'autres dispositifs. Les détails de chacun d'eux sont consultables dans les documents de référence afférents :

- Fiches des règles du jeu (une par classe d'âge et par niveau de pratique, soit 15)
- Actions prioritaires de la Direction Compétitions, Stades et Officiels de Match, et de la Direction Technique Nationale, dont
    - L'Arbitre Acteur au Cœur de son Club (2A2C)
    - L'Atelier de Sensibilisation aux Règles du rugby (ASR)
    - Le passeport arbitrage des M12 et M14
    - Le Jeu Concours Découverte de l'Arbitrage (JCDA)
- Arbitre Acteur au Cœur de son Club - Les outils
- Principes de l'arbitrage à deux
- Règles du jeu – Dispositions spécifiques FFR – Saison 2026-2027

Les autres références et formulaires sont fournis en annexes :

- Statuts et missions de l'éducateur-accompagnant
- Attestation d'organisation de l'ASR
- Fiches d'inscription M12 et M14 des joueurs-arbitres
- Fiches de validations M12 et M14 du passeport arbitrage

2. L'ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

L'apprentissage des règles du jeu fait partie intégrante du plan de formation des joueurs : une bonne connaissance de ces règles permet en effet de jouer plus en sécurité et plus efficacement. Un joueur au fait des subtilités des règles du jeu sera plus prudent, se verra moins pénalisé et développera des stratégies liées à cette connaissance, faisant de lui un joueur plus compétent.

Dans cette optique, la FFR a développé pour les M12, les M14 et les M15F l'Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu (ASR), organisé chaque début de saison par les directions régionales de l'arbitrage, en collaboration avec les comités départementaux et animé par un panel d'arbitres et de Conseillers Techniques de Clubs (CTC).

Cela constitue une opportunité pour les jeunes joueurs volontaires de recevoir un premier enseignement, nécessaire à la validation du passeport arbitrage qui leur permettra par la suite d'officier lors des plateaux EDR. Pour l'ensemble des acteurs, c'est l'occasion d'expérimenter en situation l'accompagnement des joueurs-arbitres par les éducateurs.

Dans un second temps, les joueurs inscrits sont formés au passeport arbitrage par les arbitres de leur club, selon le plan de formation fourni par la FFR.

Cf. Actions prioritaires, Chapitres ASR et Passeport Arbitrage.
Cf. Arbitre Acteur au Cœur de son Club, les outils.
Cf. Annexes Attestation d'organisation de l'ASR, Fiches d'inscription M12 et M14 des joueurs-arbitres et Fiches de validations M12 et M14 du passeport arbitrage.

Les joueurs-arbitres ainsi formés sont amenés à vivre une expérience distincte de celle d'un *"simple"* joueur, tant sur le plan émotionnel qu'en développant des capacités transverses telles que l'analyse de situation, l'adaptabilité, la prise de décision et la communication, par exemple ; autant de qualités qui enrichiront leurs compétences de joueur. A terme, il peut même arriver que cela suscite des vocations !

Afin de favoriser ce développement, les organisateurs de plateaux et les éducateurs ont la charge d'assurer un environnement favorable, sur et autour du terrain, afin de ne pas faire peser plus de responsabilité que nécessaire sur les épaules des joueurs-arbitres. D'autre part et dans ce but, les éducateurs-accompagnateurs sont eux-mêmes garants de l'arbitrage des phases de mêlées et ont pour prérogative d'assister les arbitres dans la sanction du jeu déloyal si ceux-ci s'avéraient trop tolérants.

Cf. Principes de l'arbitrage à deux.

3. DISPOSITIONS SPECIFIQUES PAR CLASSE D'AGE

La FFR a publié des fiches des règles du jeu pour chaque classe d'âge (M6, M8, M10, M12, M14, M15F), chaque forme de jeu (touché ou jeu au contact) et chaque effectif (4 à 15). Ces fiches précisent également dans chaque cas les dispositions applicables en termes d'arbitrage. Les références aux règles de la Catégorie C renvoient aux dispositions spécifiques FFR où elles sont rédigées.

Cf. Fiches des règles du jeu.
Cf. Règles du jeu – Dispositions spécifiques FFR – Saison 2026-2027.

Le tableau ci-dessous résume les différentes configurations d'arbitrage retenues :

Dispositifs d'arbitrage	M6	M8	M10	M12	M14	M15F
Un éducateur neutre sur le terrain, secondé du bord du terrain par les éducateurs des équipes en présence	X					
Un joueur M12 à M18, accompagné sur le terrain par un éducateur ou un arbitre du club		X	X			
En l'absence de jeune arbitre, un éducateur		X	X	X		
En l'absence de jeune arbitre, un arbitre du club		X	X			
Un joueur M12 à M18, accompagné sur le terrain par un éducateur				X		
Deux joueurs titulaires du passeport arbitrage, accompagnés sur le terrain par un éducateur				X	X	X
Un ACF mineur et un joueur titulaire du passeport arbitrage, accompagnés sur le terrain par un conseiller en arbitrage					X	X

4. PARTICULARITES DES M6

Forme de pratique

Jeux de coordination motrice, d'habileté et d'opposition.

Arbitrage

Arbitrage par un éducateur neutre uniquement.
Les éducateurs des équipes en présence aident l'arbitre de champ, depuis le bord de touche, en indiquant à leurs joueurs la distance de 3 mètres qu'ils doivent respecter lors des lancements de jeu.

Argumentaire

Les joueurs de moins de 6 ans ont besoin de stabilité dans leur environnement afin de pouvoir évoluer en sécurité et en confiance. La présence de leur éducateur au bord du terrain accentue cette notion de confiance.

5. PARTICULARITES DES M8 ET M10

Forme de pratique

Plateaux éducatifs regroupant les catégories M8 et M10.

Arbitrage

L'arbitrage doit en priorité être délégué à un joueur-arbitre mineur de plus de 10 ans du club organisateur, accompagné par un éducateur ou un arbitre. Ces derniers sont chargés d'intervenir en cas de jeu déloyal non-sanctionné par le joueur-arbitre et de lui porter conseil entre chaque période et à la fin de la rencontre.

Argumentaire

Les jeunes joueurs en situation d'arbitrage acquièrent de nouvelles compétences et enrichissent leur formation de joueur. La présence d'un éducateur en soutien permet de disposer d'une figure d'autorité sur laquelle s'appuyer et prendre conseil au besoin.

Protocole

Afin de mettre ces joueurs-arbitres dans les meilleures conditions possibles il est important de prévoir un temps de formation pendant lequel sont abordés trois points essentiels : la sécurité, les règles spécifiques et l'utilisation du sifflet.

6. PARTICULARITES DES M12

Forme de pratique

Plateaux par niveau de jeu.

Arbitrage

Bien que le dispositif des M10 puisse être reconduit en M12, l'arbitrage doit en priorité être délégué à deux joueurs-arbitres M12 titulaires du passeport arbitrage, accompagnés par un éducateur. Ce dernier est chargé d'intervenir en cas de jeu déloyal non-sanctionné par les joueurs-arbitres et de leur porter conseil entre chaque période et à la fin de la rencontre.

Argumentaire

Issus d'une formation au passeport arbitrage, les joueurs-arbitres M12 ont acquis des bases théoriques certaines. Néanmoins, la présence d'un éducateur en soutien permet toujours de disposer d'une figure d'autorité sur laquelle s'appuyer et prendre conseil au besoin.
Arbitrant la même forme de jeu que celle qu'ils pratiquent, ces joueurs-arbitres perfectionnent leur connaissance des règles et leur vision du jeu depuis une perspective très distincte, tout en développant des compétences particulières qu'ils pourront cultiver en tant que joueur.

Protocole

Afin de mettre ces joueurs-arbitres dans les meilleures conditions possibles il demeure nécessaire d'organiser un court temps de formation pendant lequel sont abordés quelques points essentiels : la sécurité, l'utilisation du sifflet, l'avantage.

7. PARTICULARITES DES M14 et M15F

Forme de pratique

Plateaux par niveau de jeu.

Arbitrage

L'arbitrage est assuré par deux joueurs-arbitres M14 titulaires du passeport arbitrage (ou un ACF mineur et un joueur-arbitre M14), accompagnés par un éducateur (ou un conseiller en arbitrage). Ce dernier est chargé d'arbitrer la mêlée *"éducative"* et d'intervenir en cas de jeu déloyal non-sanctionné par les joueurs-arbitres ou l'ACF et de leur porter conseil entre chaque période et à la fin de la rencontre.

Argumentaire

Issus d'une formation au passeport arbitrage, les joueurs-arbitres M14 ont acquis des bases théoriques certaines. Néanmoins, la présence d'un éducateur en soutien permet toujours de disposer d'une figure d'autorité sur laquelle s'appuyer et prendre conseil au besoin.
Arbitrant la même forme de jeu que celle qu'ils pratiquent, ces joueurs-arbitres perfectionnent leur connaissance des règles et leur vision du jeu depuis une perspective très distincte, tout en développant des compétences particulières qu'ils pourront cultiver en tant que joueur.

Les ACF, quant à eux, peuvent pratiquer et perfectionner leur arbitrage loin des pressions d'un banc de touche, dans un environnement non-compétitif et peuvent bénéficier du soutien et des apports de leur conseiller en arbitrage.

Protocole

Afin de mettre ces joueurs-arbitres ou ACF dans les meilleures conditions possibles il demeure nécessaire d'organiser un court temps de formation pendant lequel sont abordés quelques points essentiels : la sécurité, le plaquage, le hors-jeu.